

FORUM



Eau et agricultures du Grand Sud-Ouest des destins liés

Quelle transition durable pour nos territoires ?

18 novembre 2021



L'IMPORTANCE DE L'IRRIGATION DANS L'AGRICULTURE DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Frank MICHEL – Chargé d'études Économie et Prospective
(frank.michel@na.chambagri.fr)

Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Les données sur l'irrigation sont principalement issues de l'étude CRA et DRAAF, financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2021

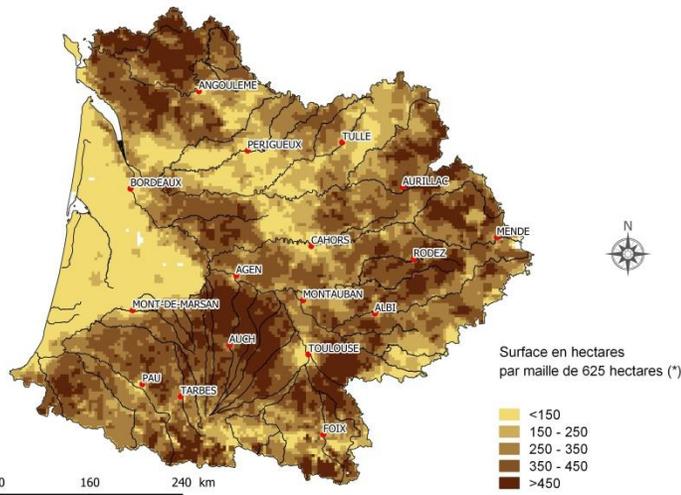
Un bassin au caractère rural prononcé et une agriculture bien présente

- 30% de la population du bassin en milieu rural (20 % en France) ;
- Une densité de population de 67 hab./km² (118 hab./km² en France)
- Poids des communes de petite taille : sur les 6 750 communes du bassin, 90 % ont moins de 2 000 habitants
- Agriculture = 4,8 % du PIB du bassin (2,8 % en France)
- Poids des emplois agricoles dans le bassin : 3,2 % des emplois du bassin (1,7% en France), soit environ 215 000 ETP dans environ 90 000 exploitations (+ 230 000 emplois indirects) → 7 % des emplois)
- 60 ha par exploitation en moyenne = 19 % de la SAU française et 21 % des exploitations agricoles
- SAU = 5,5 millions d'hectares (50 % du territoire), dont 2,1 millions d'hectares de prairies naturelles (40 % de la SAU) 16 milliards € de CA générés par l'agriculture et l'agro-alimentaire (ex. aéronautique = 10 milliards €)

Une agriculture très diversifiée

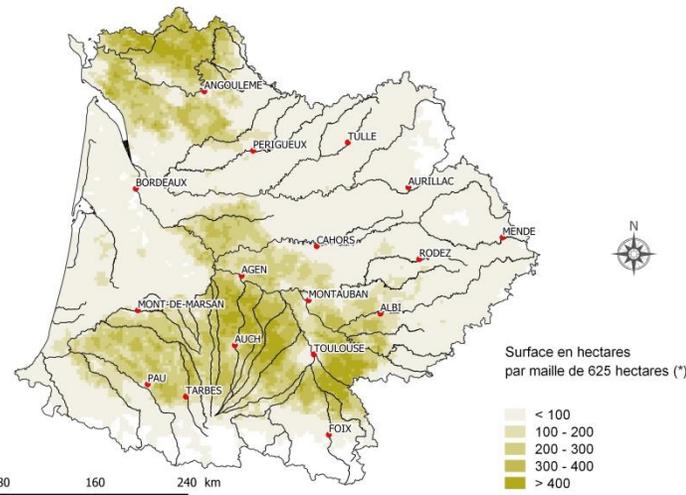
- **Des climats, des sols et des paysages diversifiés**, avec de nombreux modes de mise en valeur et tous les types d'élevage (deux massifs « châteaux d'eau », quatre grandes vallées alluviales)
- **Des débouchés variés**, de la grande exportation aux filières locales
- **Des productions de qualité (SIQO)** dans la plupart des filières (293 signes officiels)

Surface agricole utile



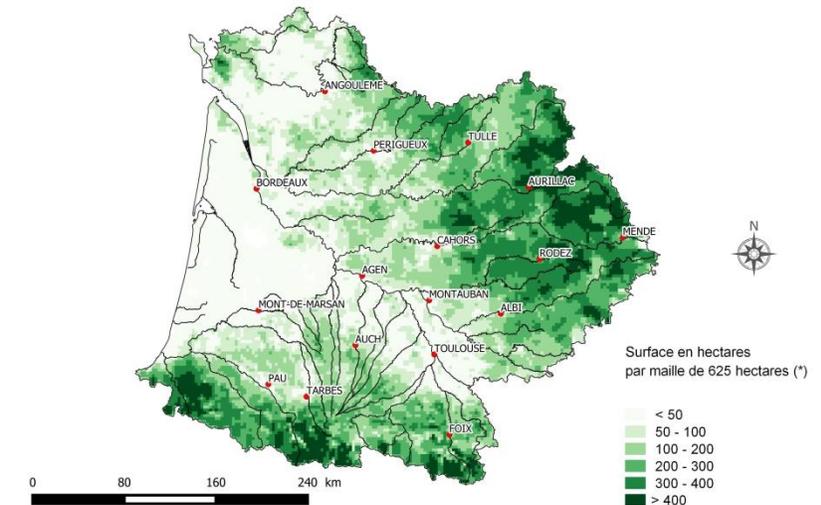
(*) Densité obtenue par calcul des surfaces présentes au CVI (données communales) et dans les déclarations PAC (données parcellaires). Les surfaces sont directement affectées à chaque maille (PAC) et au prorata de la surface intersectée (CVI).

Grandes cultures



(*) Densité obtenue par calcul des surfaces présentes dans les déclarations PAC (données parcellaires). Les surfaces sont directement affectées à chaque maille.

Surfaces fourragères

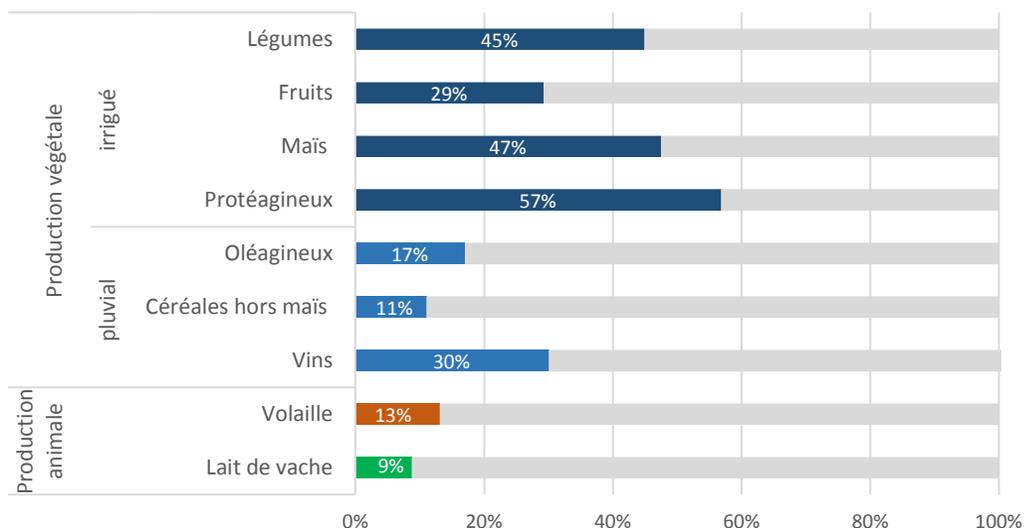


(*) Densité obtenue par calcul des surfaces présentes dans les déclarations PAC (données parcellaires). Les surfaces sont directement affectées à chaque maille.

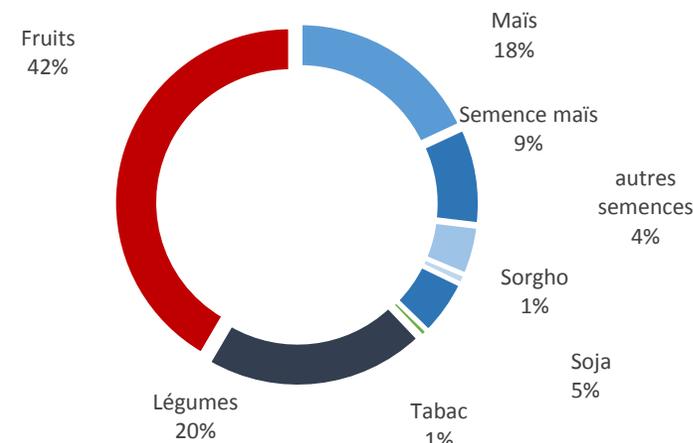
Une forte contribution de l'agriculture irriguée à la production agricole

- Près de 10% de la SAU est irriguée, soit 530 000 ha
- 18% des volumes de la production végétale (hors vins) est imputable à l'irrigation
- 41% de la valeur de la production végétale (hors vins) est imputable à l'irrigation, soit près de 2 milliards €
- Pommes, semences et maïs produits dans le bassin sont largement exportés

Part du bassin Adour-Garonne dans la valeur de la production métropolitaine



Valeur de la production végétale liée à l'irrigation



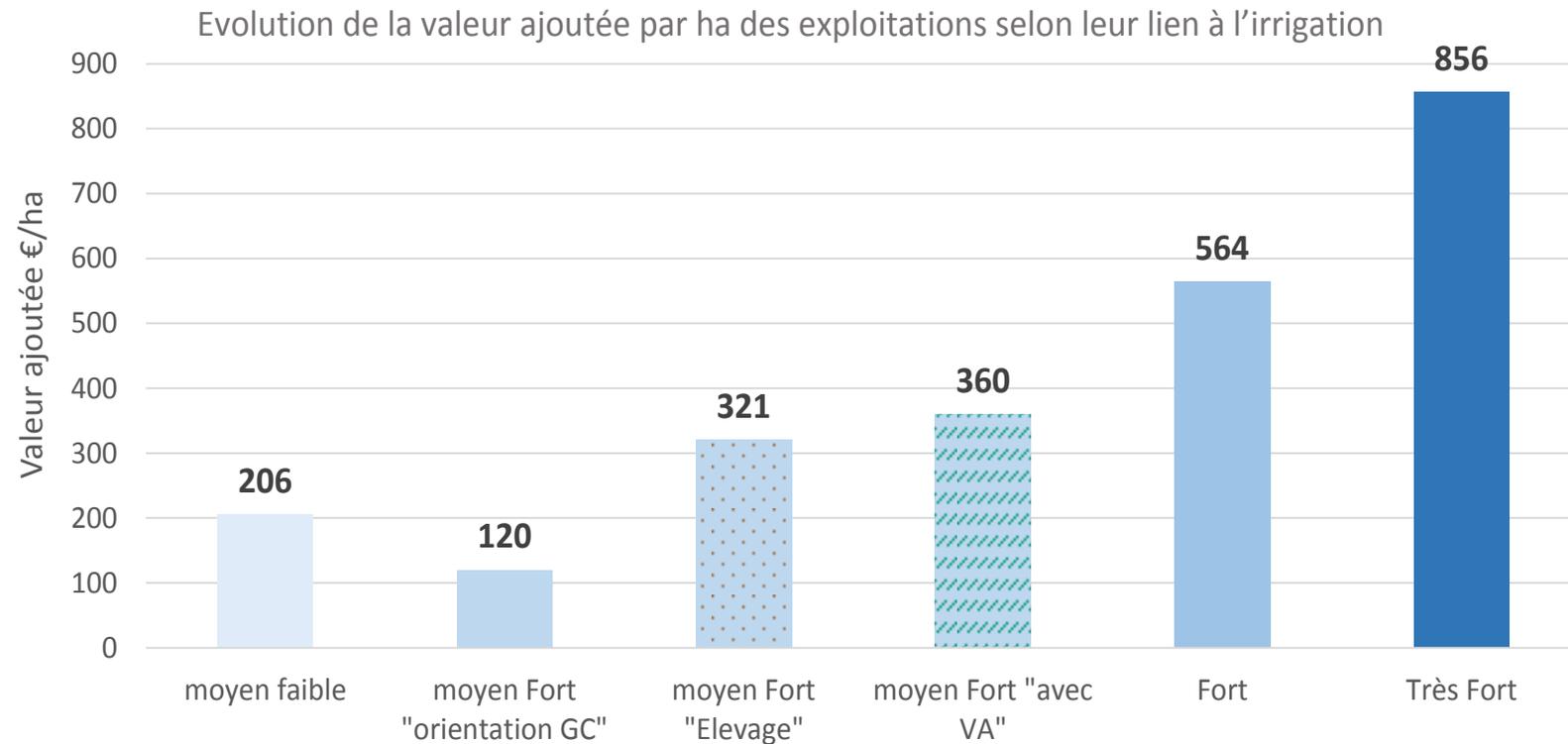
Source : Agreste,
 Comptes de
 l'agriculture 2015-
 2018 traitement
 SRISET Occitanie

Sur le bassin Adour-Garonne, il y a environ 20 000 irrigants sur 89 000 exploitations (23 %) en 2020

Source : estimation à partir des déclarations PAC

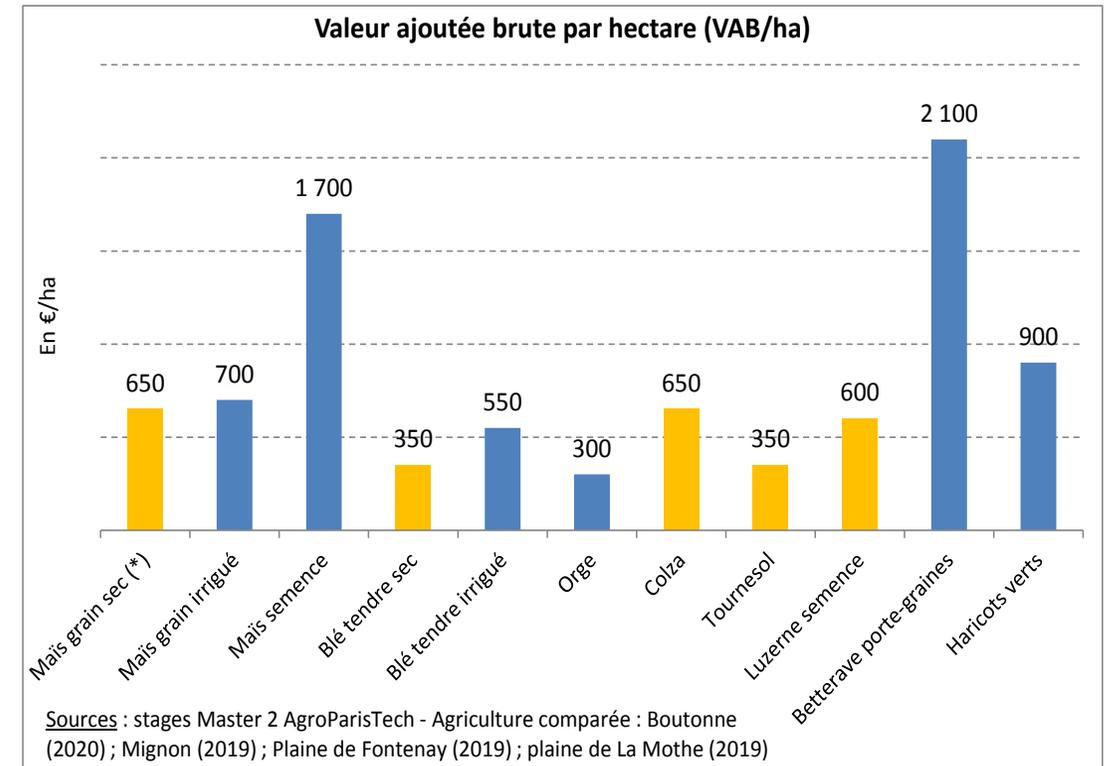
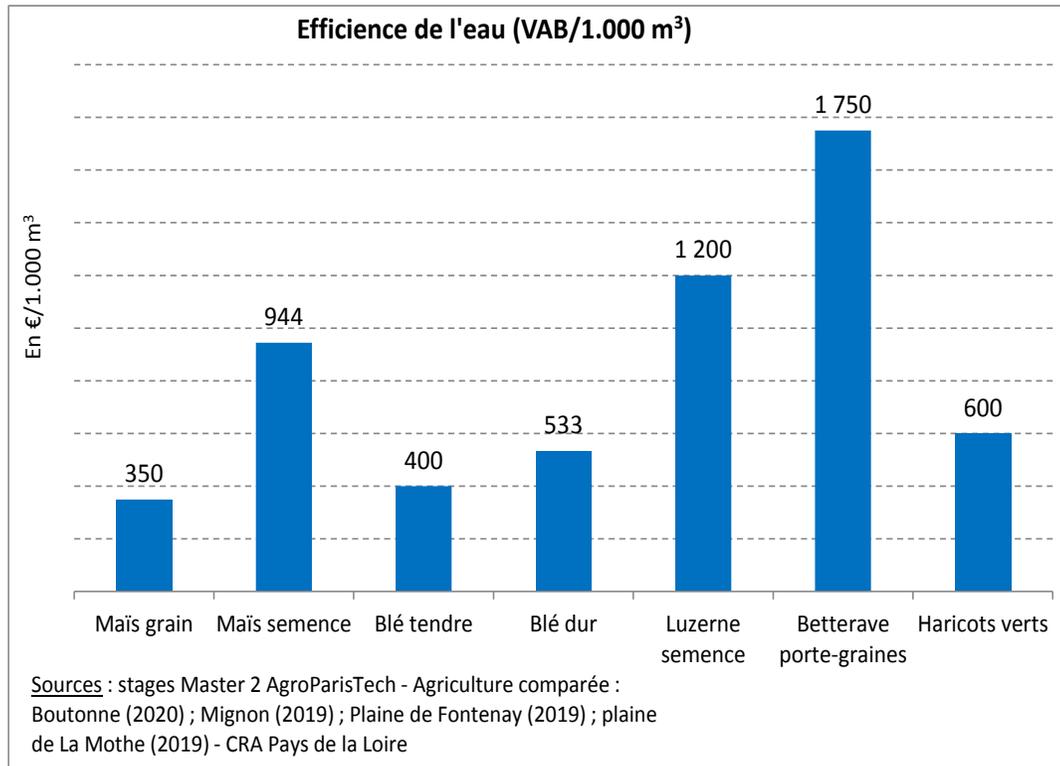
L'irrigation, potentiel de valeur ajoutée

- Une valeur ajoutée supérieure de +200 à +500 €/ha dans les exploitations qui irriguent
- L'irrigation permet d'apporter une sécurité d'approvisionnement en fourrages



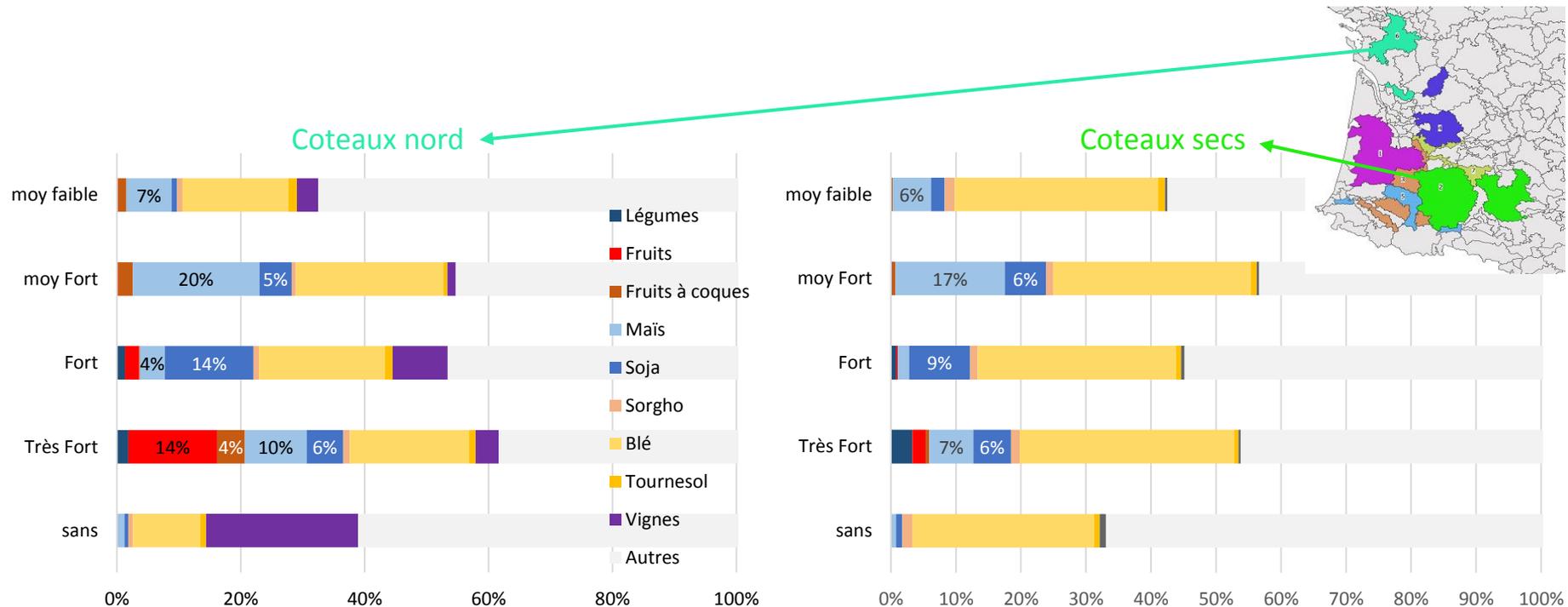
Vers une meilleure efficacité de l'eau

- La diversification de la sole irriguée conduit à une meilleure efficacité économique de l'eau
- L'apport de l'irrigation conditionne l'accès aux cultures à haute valeur ajoutée (légumes, semences...), et permet une nette amélioration des résultats économiques



Une plus grande diversité de cultures irriguées

- Entre 2000 et 2020, baisse de près de 10% de la part du maïs dans la SAU irrigable
- 1/3 des surfaces irriguées pour des cultures à forte valeur ajoutée
- Une diversité inégale de cultures selon les territoires et le lien à l'irrigation des exploitations agricoles

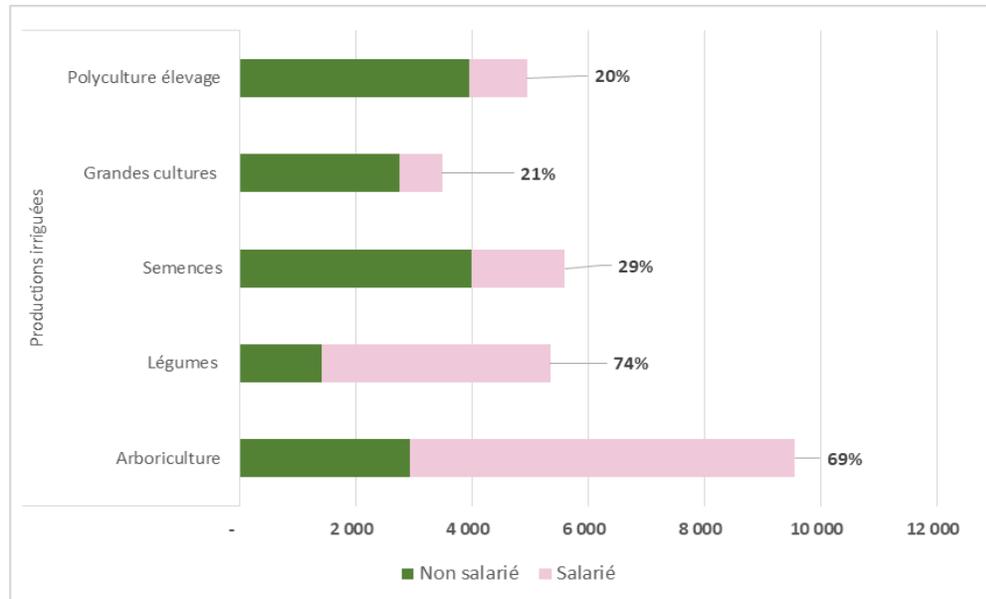


Source : Agreste - ASP déclarations PAC, moyenne 2015-2018, traitement SRISET Occitanie

L'irrigation favorise le maintien d'emplois dans les territoires

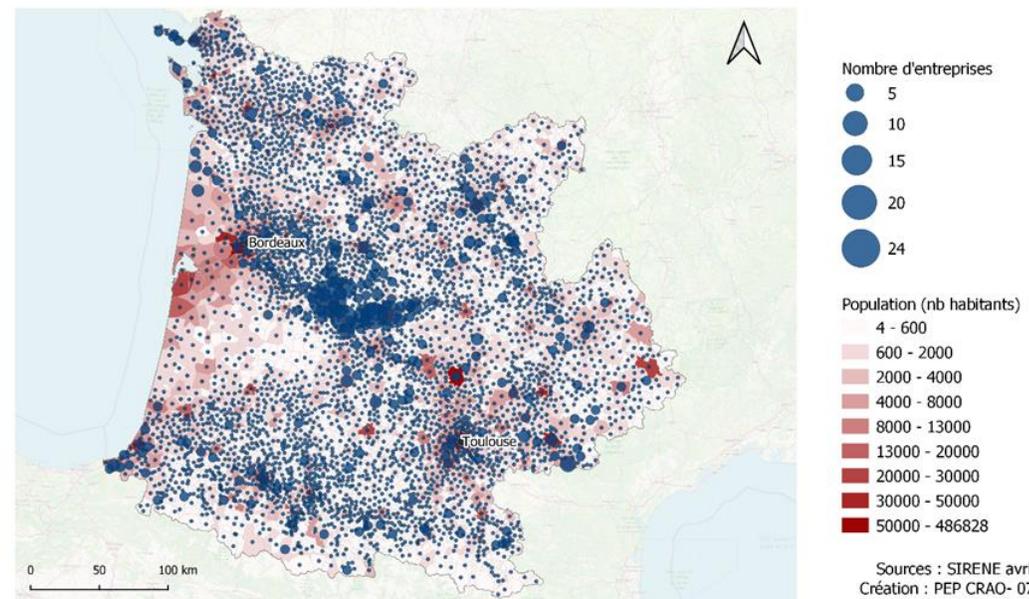
- Près de 30 000 ETP directement liés à l'irrigation soit 17% de l'emploi, dont 48% de salariés
- 3,7 UTH pour 100 ha dans les exploitations ayant un « lien fort à l'irrigation » contre 1,8 UTH pour 100 ha en pluvial (Source : Échantillon Cerfrance bassin 2015-2018 - typologie SRISSET Occitanie)
- 6% des entreprises agro-alimentaires du bassin ont un lien fort à l'irrigation et emploient 10% des salariés des IAA (Source : SIRENE - traitement CRAO)

Emploi salarié / non salarié selon les orientations



Source : bilan annuel de l'emploi agricole 2019 - GNIS, traitement SRISSET Occitanie

Localisation des IAA ayant un lien très fort à l'irrigation



Source : SIRENE 2021 - Traitement PEP CRAO

Le pilotage de l'irrigation comme levier de la transition agro-écologique

- **Diversification des cultures et allongement des rotations**
- **Alternance de cultures de printemps et de cultures d'hiver et introduction de cultures fixatrices d'azote de l'air**
- **Sécurisation des rendements et optimisation de la fertilisation**
- **Sécurisation de la production fourragère stockée et maintien de l'élevage ruminant dans les zones de déprise**
- **Optimisation des couverts végétaux et des cultures (levée rapide avec de petites quantités d'eau) pour limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, et sécurisation des semis sous couvert**
- **Diversification des productions fourragères vers des plantes moins gourmandes en eau (sorgho, méteils...)**
- **Optimisation des apports d'eau selon le stade (semis, floraison, remplissage du grain...)**
- **Plus généralement, l'eau facilite : la diversification des ateliers au sein des exploitations (accès à des cultures à plus haute valeur ajoutée, élevage...) ; l'adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux ; la conversion en agriculture biologique et la contractualisation de MAEC sont facilitées**